

Infos CVCI - Service de presse – Diffusion libre – avril 2014

VOTATIONS FÉDÉRALES DU 18 MAI 2014

NON à l'initiative sur les salaires minimums

Le peuple et les cantons se prononceront le 18 mai prochain sur l'initiative sur les salaires minimums, lancée par l'Union syndicale suisse. Le texte demande l'introduction d'un salaire minimum de 22 francs par heure, ce qui correspond à quelque 4'000 francs par mois (x 12 et non x 13), sur une base de 42 heures de travail hebdomadaires.

Certes, un salaire minimum peut avoir sa raison d'être lorsqu'il est négocié par les partenaires sociaux pour une entreprise ou une branche économique déterminée, par le biais de conventions collectives. L'initiative impose toutefois un salaire minimum légal, applicable à tous, sans tenir compte des spécificités des branches, ni des régions. Elle met ainsi sérieusement à mal le partenariat social, en supprimant l'une des principales raisons d'être des conventions collectives.

La rigidité d'un smic «à la française» est problématique en soi : trop bas, il n'apporte aucune protection et trop haut, il provoque des réductions d'effectifs, des délocalisations et du travail au noir. En l'occurrence, le montant exigé par l'initiative est, de très loin, le plus élevé au monde, même après correction de l'effet du pouvoir d'achat. Il représente environ le double des minima existant dans les pays européens qui connaissent les salaires minimaux les plus hauts (Luxembourg, France et Irlande notamment).

Un salaire minimum élevé pénalise l'emploi et l'accès au marché du travail, en particulier pour les travailleurs pas ou peu qualifiés et les jeunes. Les activités à faible valeur ajoutée seraient les premières à être victimes de délocalisation ou de travail au noir. Les formes de travail précaires (CDD, travail sur appel...) pourraient se multiplier, à l'instar de ce qui a pu être constaté en France. Autre effet négatif étudié chez nos voisins : le nivellement par le bas. Les salariés, et en particulier ceux qui sont rémunérés à un niveau légèrement supérieur à 4'000 francs, risqueraient fort de voir leur salaire stagner, voire régresser.

Quant aux activités qui, de par leur nature (ex. agriculture, tourisme, services à la personne), ne sauraient être délocalisées, elles subiraient inévitablement un renchérissement, avec une hausse des prix répercutée sur les consommateurs. Les bas revenus seraient là encore les premiers pénalisés, sans oublier les conséquences négatives d'une diminution de la demande.

Pour toutes ces raisons, la CVCI vous recommande de voter NON à l'initiative sur les salaires minimums le 18 mai 2014.

Mathieu Piguet

OUI au Gripen

Voulons-nous préserver notre souveraineté nationale ou préférons-nous nous reposer sur la gentillesse de nos voisins pour la défendre? C'est la question à laquelle devront répondre les Suisses le 18 mai.

En effet, nous serons appelés à nous prononcer sur le fonds d'acquisition de l'avion de combat Gripen. 300 millions de francs seront ainsi mobilisés sur le budget ordinaire de l'armée pendant 10 ans afin de se procurer 22 avions suédois pour un total de 3,1 milliards. Ils serviront à remplacer les 54 F-5 Tiger vieux de trente ans qui ne peuvent voler que la journée et par beau temps. Au moment où nous devons demander à nos pays voisins d'assurer notre surveillance aérienne en dehors des heures de bureau, il est nécessaire de pouvoir acquérir de nouveaux avions qui pourront être opérationnels n'importe quand. Nous donnerons ainsi les moyens matériels et la volonté politique de défendre notre espace aérien 24h/24. Même si une coopération entre pays amis est judicieuse, le toit de notre armée ne peut être délégué et soumis aux impératifs géopolitiques et financiers de nos voisins.

Alors que nos autorités renforcent à juste titre le contrôle du cyberspace, nous sommes passés d'une flotte de plus de 300 avions dans les années 90 à moins d'une centaine aujourd'hui. Le Gripen permet de pallier cette diminution grâce aux nombreuses technologies d'avant-garde qui y seront intégrées. Ainsi, plus qu'un avion de combat, il s'agit d'un véritable système d'information de nouvelle génération qui permettra à l'armée suisse d'assurer la sécurité de son espace aérien et la collecte de renseignements de pointe.

Il est nécessaire de rappeler ici que cette modernisation nécessaire de nos forces aériennes ne va rien coûter de plus au contribuable. L'achat du Gripen sera financé exclusivement par les dépenses courantes de l'armée et ne représente que 0,4% du budget total de la Confédération. Cette dépense fera d'ailleurs l'objet de contrats compensatoires à hauteur de 2,5 milliards sur dix ans dont 30% seront dédiés aux entreprises romandes.

Dire oui à la Loi sur le fonds Gripen, c'est donner les moyens à l'armée d'assurer la souveraineté nationale nécessaire à la prospérité de la Suisse et de son économie.

Pour toutes ces raisons, la CVCI vous recommande de voter OUI au Gripen le 18 mai 2014.

Robin Eymann